

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00941 Numéro SIREN : 753 594 316 Nom ou dénomination : 4 REVE
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt 3901

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

DE L'ANNÉE 2022

Le 05/06/2023

SARL
4 REVE

CHEMIN DU CORSE
VILLA GARRANIER
06480 LA COLLE SUR LOUP

N°SIRET :
753 594 316 000 22

APE :
5520Z

CAPITAL :
1 000,00€

CRP

Rd

ARF

RPJM₁

Le, **05/06/2023**

Les associés de la **SARL 4 REVE** se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Examen des comptes de l'exercice clos au **31 Décembre 2022**
- 2 Approbation du bilan et des comptes
- 3 Affectation du résultat / RECONDUCTION DE L'ACTIVITE
- 4 Approbation convention article L223-19 du Code de commerce
- 5 Pouvoir en vue de formalités.

La feuille de présence a été émargée par chaque associé en entrant en séance.

Sont présents :

- **Monsieur REVERSO PEILA Jean-Marie qui détient : 125 Parts**
- **Madame REVERSO PEILA Christine qui détient : 125 Parts**
- **Monsieur REVERSO PEILA Alexandre qui détient : 125 Parts**
- **Monsieur REVERSO PEILA Romain qui détient : 125 Parts**

qui détiennent ensemble **500** parts sociales, soit la totalité des parts émises par toute la société, et en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions de l'article des statuts.

La séance est présidée par

- **Monsieur REVERSO PEILA Jean-Marie- Gérant associé**

- **Monsieur REVERSO PEILA Jean-Marie- Gérant associé** constatant que tous les associés sont présents et réunissent plus de la moitié des parts sociales, déclare l'Assemblée régulièrement constituée et apte à délibérer.

Les associés reconnaissent expressément avoir reçu de la gérance la convocation à la présente assemblée, ainsi que les documents prescrits par la loi.

Il est donné lecture du rapport de gérance et du texte de résolutions proposé à l'Assemblée, ainsi que les documents prescrits par la loi.

- **Monsieur REVERSO PEILA Jean-Marie- Gérant associé** déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, personne ne demandant plus la parole, il est procédé au vote des résolutions.

ERP

RA

ARP

RPJM

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée ordinaire des associés donne acte à la gérance approuve l'examen des comptes de l'année **2022**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve les comptes et le bilan de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée ordinaire décide d'affecter la Perte s'élevant à **-12729 €**

Réserve légale :	0 €
Report à nouveau :	-12729 €
Compte associé :	0 €

Bien que la Perte soit de plus de la moitié du Capital Social, les Associés décident de reconduire l'activité à compter du **05/06/2023** et décident la non dissolution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CRP

RR

ARF

RP/M

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions de l'article L223-19 du Code de commerce, prend acte que ce rapport mentionne l'existence d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé.

L'assemblée porte la rémunération du gérant et (ou) de(s) l'associé(s) pour l'année **2022** à :

- **Monsieur REVERSO PEILA Jean-Marie 0 €**
- **Madame REVERSO PEILA Christine 21643 €**
- **Monsieur REVERSO PEILA Alexandre 0 €**
- **Monsieur REVERSO PEILA Romain 0 €**

L'assemblée décide que la société prend à sa charge l'ensemble des charges sociales de la gérance et des associés.

Le compte courant associé qui portait un solde créditeur au **31 Décembre 2021**, à **245340 €** présente un solde créditeur de **165829 €**, au **31 Décembre 2022**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue de formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

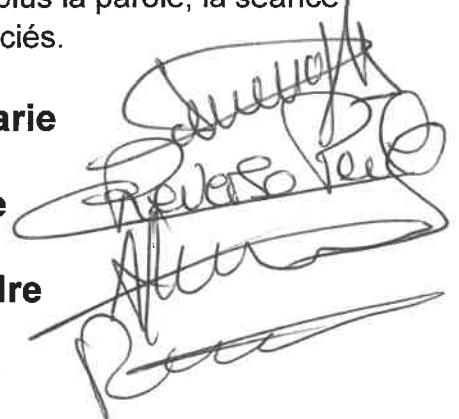
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance a été dressée, close et signée par la gérance et (ou) les associés.

Signature : - Monsieur REVERSO PEILA Jean-Marie

Signature : - Madame REVERSO PEILA Christine

Signature : - Monsieur REVERSO PEILA Alexandre

Signature : - Monsieur REVERSO PEILA Romain



**SARL 4 REVE
CHEMIN DU CORSE
VILLA GARRANIER
06480 LA COLLE SUR LOUP**

**FEUILLE DE PRESENCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2022
du 05/06/2023**

[illegible]